

Journal de bord TPI IMD CFC

Journal de bord	Date:	
	Nombre d'heures (total journalier):	
	Nombre d'heures (total TPI):	
	Numéro de candidat	

Le journal de bord est à remplir tous les jours par le candidat/ la candidate et doit être contresigné par son supérieur. Une récapitulation par demi-journée ou par journée est autorisée.

·	
Heure:	Quels travaux ont été exécutés? Particularités: aide par une deuxième personne, aide externe, visites, interruption pour problème technique, etc., Les évènements particuliers doivent obligatoirement être protocôlés!
07.00 - 08.00	
08.00 - 09.00	
09.00 - 10.00	
10.00 - 11.00	
11.00 - 12.00	

Heure:	Quels travaux ont été exécutés? Particularités: assistance par un tiers, aide externe, visites, interruption pour problème technique, etc., Les évènements particuliers doivent obligatoirement être protocolés!	
12.00 - 13.00		
13.00 - 14.00		
14.00 - 15.00		
15.00 - 16.00		
16.00 - 17.00		
17.00 - 18.00		
Remarques / compléments SdC:		
	Signature candidat:	
Date		
Le journal de bord a été vérifié et validé!		
Date:	Signature supérieur du candidat:	